

# Centre aéré

## DIRECTIVES DE LA MUNICIPALITE

### 1. Buts du Centre aéré

Le Centre aéré d'automne est ouvert pendant la deuxième semaine des vacances d'octobre, et accueille prioritairement les enfants habitant à Gland qui ont entre 5 et 12 ans.

Le but est d'offrir aux parents qui travaillent la possibilité de faire garder leur enfant à la journée, selon leur réel besoin. L'enfant aura la possibilité de rencontrer d'autres enfants de son âge et de passer des journées à l'extérieur en s'amusant.

Le Centre aéré se situe dans le bâtiment des Perrerets F au complexe scolaire des Perrerets, chemin de la Perroude 1, à Gland.

### 2. Fonctionnement du Centre aéré

Le Centre aéré est ouvert en 2017 aux dates suivantes :

**Du lundi 16 au vendredi 20 octobre 2017**

**Les horaires d'ouvertures sont : de 08h00 à 18h00.**

La journée s'organise de la manière suivante :

08h00-09h00	Accueil au Centre aéré, jeux libres
Ensuite :	Petite collation, activités artistiques et excursions. Repas de midi
Vers 16h00	Un goûter est offert aux enfants vers 16h00.
17h15-18h00	Les parents viennent chercher leur enfant <b>(dès 17h15 s.v.p.)</b>



L'enfant arrive au centre avec un pique-nique facile à manger et assez consistant pour lui fournir de l'énergie lors des sorties ainsi qu'une boisson d'au moins 500 ml.

Une collation et un goûter lui sont offerts.

L'enfant est équipé pour des activités à l'extérieur : un pull, chaussures pour les promenades (de type baskets) et protection solaire (crème, casquette, éventuellement lunettes de soleil). En cas de mauvais temps, il devra amener une protection contre la pluie.

Les activités à l'extérieur sont choisies en fonction du temps et de la thématique du Centre aéré. Elles sont récréatives, artistiques, ludiques et culturelles.

Les déplacements se font généralement à pied et en transports publics. Lorsque l'enfant est dans l'impossibilité de se déplacer à pied, il ne doit pas être amené au Centre aéré.

## 2.1 Direction administrative

La direction administrative du Centre aéré est assumée par une employée de la commune, nommée par la Municipalité, qui :

- gère les inscriptions
- facture les prestations
- est la personne de référence à l'égard des parents pour les questions administratives.

## 2.2 Encadrement

La capacité du Centre aéré est de 25 enfants par jour encadrés par une équipe d'animation dynamique et bienveillante.

## 2.3 Permanence téléphonique

Le Centre aéré peut être joint téléphoniquement du lundi au vendredi de 8h00 à 9h00 et de 17h15 à 18h00 en cas de maladie ou arrivée tardive uniquement (téléphone mobile : 079 454 51 74 - en fonction pendant la durée du centre).

## 2.4 Point de rencontre

Les parents accompagnent et viennent rechercher les enfants à la maison de l'enfance des Perrerets (bâtiment F). Les enfants peuvent être libérés à 18h00 et rentrer seuls, sous réserve d'une attestation signée par les parents.

## 2.5 Disponibilités du Centre aéré

Le nombre d'enfants qui peut être accueilli quotidiennement est de 25 enfants. Les inscriptions peuvent être consécutives ou non, répartis selon le besoin des parents.

La priorité est donnée aux enfants habitant Gland ainsi qu'aux enfants des collaborateurs de la Ville.



L'inscription de l'enfant n'est valable que si une confirmation écrite est envoyée aux parents.

## 2.6 Inscription régulière

### 2.6.1 Demande d'inscription

Les formulaires d'inscription et les directives sont téléchargeables sur le site de la Ville de Gland. Ces documents peuvent aussi être demandés au Service de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale. (Ligne directe, le matin: 022 354 04 44 du lundi au vendredi ou Greffe 022 354 04 04).

La demande d'inscription doit être envoyée, en respectant les délais :

- par courrier à *Ville de Gland, Centre Aéré, Grand-Rue 38, 1196 Gland,*
- par mail : [jeunesse@gland.ch](mailto:jeunesse@gland.ch)
- ou remise au guichet « greffe » au bâtiment de la commune.

### 2.6.2 Modification de l'inscription

Aucune modification ou annulation ne sera acceptée après réception de la confirmation d'inscription de votre enfant. Le montant est dû sauf en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical.

## 3. Responsabilités des parents

### 3.1 Toute absence doit être annoncée

1. si possible 24 heures à l'avance
2. mais jusqu'à 9h heures le matin même en cas de maladie.

### **3.2 Allergies et régime alimentaire**

Lors de l'inscription, les parents doivent annoncer :

- maladie, allergie
- régime alimentaire
- etc.

L'accueil des enfants qui souffrent d'allergie(s) ou nécessitent, pour des raisons de santé, une prise en charge alimentaire ou éducative particulière est accepté à bien plaisir. Les parents annoncent les mesures particulières nécessaires et leur éventuelle évolution.

Si ceux-ci n'ont pas été annoncés, le Centre aéré décline toute responsabilité en cas de problème.

### **3.3 Maladie contagieuse**

Lorsqu'un enfant a une maladie contagieuse, telle que l'angine à streptocoque, il ne peut être admis au Centre aéré à moins d'avoir pris un antibiotique pendant 48 heures.

### **3.4 Médicaments**

Le parent doit remplir auparavant une décharge lorsqu'un médicament doit être administré à l'enfant. La décharge est à imprimer sur le site ou à remplir auprès de la/du responsable du Centre aéré.

## **4. Maladie**

Au cas où une maladie se déclare pendant la journée et si l'animateur le juge nécessaire, le Centre aéré contacte les parents, qui viennent alors immédiatement rechercher l'enfant.

## **5. Accident**

En cas d'accident, le personnel d'encadrement prend toutes les mesures nécessaires pour le bien-être de l'enfant.

Les parents autorisent les animateurs à employer leur véhicule privé pour transporter leur enfant chez le médecin ou à l'hôpital ou solliciter une ambulance si nécessaire.

## **6. Autorisation d'utilisation d'image**

Le Centre aéré d'automne est un centre aéré artistique sur une thématique donnée. La réalisation par les enfants d'une œuvre d'art collective pourra éventuellement être exposée à la bibliothèque communale. Un formulaire d'autorisation d'utilisation d'image devra impérativement être signé et renvoyé avec le dossier d'inscription de l'enfant.

## **7. Facturation**

### **7.1 Tarification journalière**

Le tarif journalier est de CHF 30.-/enfant. La semaine est facturée à CHF 145.-/enfant.

Toutes les activités sont comprises dans le tarif. Nous offrons aussi une collation et un goûter. La facture est envoyée directement aux parents.

### **7.2 Facturation en cas d'absence**

En cas d'absence justifiée, il n'y a pas de facturation :

- Maladie (absence annoncée le matin même jusqu'à 9h et avec certificat médical)

Sans certificat médical, le tarif complet sera appliqué.

### **7.3 Défaut de paiement**

En cas de défaut de paiement, le Centre aéré, en collaboration avec la bourse communale, prendra toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû. Elle se réserve le droit d'exclure les ou les enfants concernés (s) du Centre aéré. Des frais de rappel peuvent être facturés.

## **8. Divers**

### **8.1 Dommages à la propriété**

Les dommages à la propriété consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à charge des parents. A cet effet, les parents certifient lors de l'inscription qu'ils sont bien assurés en responsabilité civile.

### **8.2 Perte ou vol d'objets privés de l'enfant**

Le Centre aéré décline toute responsabilité concernant les pertes – vols ou dégâts de vêtements ou objets divers.

### **8.3 Respect des directives**

Par leur signature lors de l'inscription, les parents s'engagent à respecter les présentes directives ainsi qu'à instruire leur(s) enfant(s) des éléments qui les concernent directement (charte de comportement).

Les animateurs et/ou la Municipalité se réservent le droit d'exclure un enfant du Centre aéré si son comportement perturbe gravement la bonne marche de ce dernier ou met en danger un ou plusieurs autres enfants.

La Municipalité

Gland, Août 2017